

# RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18 heures 30*  
*Salle du Conseil Municipal*

	PRÉSENT E S	ABSENT E S	ABSENT E S EXCUSÉ E S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien		x	
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil municipal du 25 juillet 2025, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h35.

## ORDRE DU JOUR

1. **Délibération avenant n°1 mandat SPL Perpignan Méditerranée**
2. **Délibération approuvant le devis d'étude géotechnique dans le cadre du projet de rénovation de l'ancien bâtiment HLM**
3. **Délibération admissions en non-valeur**
4. **Délibération décision modificative n°1**
5. **Délibération décision modificative n°2**
6. **Délibération candidature « Territoires engagés pour la Nature »**
7. **Élection municipale 2026**
8. **Questions diverses (devis abris poubelle rue principale, réunion Plan Communal de Sauvegarde, ...)**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance, Monsieur Pierre LAPRAYE fait signer le bulletin de présence.

### 1. Délibération avenant n°1 mandat SPL Perpignan Méditerranée

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le 27 novembre 2023, la commune a signé une convention de mandat avec la SPL Perpignan Méditerranée pour les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment HLM. Le projet ainsi que le montant prévisionnel des travaux mentionné à cette date ayant évolué à ce jour, il est donc nécessaire d'apporter des modifications à ce mandat afin déterminer le nouveau coût de l'ouvrage et de définir les modalités de poursuite du projet et de rémunération de la société.

Le Maire donne lecture de l'avenant n°1 transmis par la SPL Perpignan Méditerranée.

Où l'exposé du Maire, les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**Résultat du vote : 6 voix pour**

## 2. Délibération approuvant le devis d'étude géotechnique dans le cadre du projet de rénovation de l'ancien bâtiment HLM

Le Maire informe que dans le cadre du projet de rénovation de l'ancien bâtiment HLM, une étude géotechnique doit être réalisée. Celle-ci a été sollicitée par l'architecte.

La SPL Perpignan Méditerranée a demandé plusieurs devis et un seul lui a été retourné pour un montant HT de 5780,00€.

Les membres du Conseil s'interrogent sur la nécessité de cette étude et demande au Maire de bien vouloir se rapprocher de la SPL Perpignan Méditerranée et de l'architecte afin d'obtenir plus de renseignements.

L'assemblée décide de ne pas valider le devis.

**Résultat du vote : 6 voix contre**

## 3. Délibération admissions en non-valeur

Le Maire présente aux conseillers la liste des produits irrécouvrables transmise par le SGC de Prades.

La comptable nous demande de statuer sur l'admission ou le rejet de la mise en non-valeur de ces produits dont le montant s'élève à 305,08€.

Il précise que l'admission en non-valeur d'un titre ne signifie pas que la dette est annulée.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**Résultat du vote : 6 voix pour**

## 4. Délibération décision modificative n°1

Le Maire informe que les crédits prévus au chapitre 014 du budget 2025 ne sont pas suffisant pour effectuer les écritures du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Il présente les modifications à apporter au budget en cours.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**Résultat du vote : 6 voix pour**

## 5. Délibération décision modificative n°2

Le Maire informe que suite à la délibération prise au point 3 de l'ordre du jour, les crédits prévus au chapitre 65 du budget 2025 ne sont pas suffisant pour effectuer les écritures correspondantes.

Il présente les modifications à apporter au budget en cours.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**Résultat du vote : 6 voix pour**

## 6. Délibération candidature « Territoires engagés pour la Nature »

Le Maire informe que la commune souhaite déposer une candidature pour pouvoir bénéficier du label « Territoires engagés pour la nature ».

Cette démarche nous a été proposée par les stagiaires qui ont étudié le papillon « Damier de Godart » sur notre commune et nous avons, ensemble, définis les 3 actions que la commune pourra mettre en place afin de respecter son engagement.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**Résultat du vote : 6 voix pour**

## 7. Élection municipale 2026

Le Maire fait un tour de table afin de connaître les intentions de chacun pour les prochaines élections municipales. Seul Pierre RÉGNÉ souhaite reconduire son mandat aux côtés du Maire qui, lui aussi, reste candidat pour 2026.

## 8. Questions diverses (devis abris poubelle rue principale, réunion Plan Communal de Sauvegarde, ...)

- Aucune question n'a été abordée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 20h15.**

